



## Enquête de police suite au décès de mon père

-----  
Par pseudolambda

Bonjour,

Mon père est décédé dans des circonstances qui paraissent suspectes étant donné qu'une enquête de Police a été ouverte.

Une autopsie a été réalisée.

J'ai très peu d'information sur le déroulé de l'enquête. Pouvez-vous m'aider sur les démarches à suivre. Dois-je porter plainte contre X, prendre d'abord un avocat ?

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Voir un avocat pénaliste serait une bonne chose. Pour déposer plainte, il faut un motif, et "circonstances troubles" n'est pas forcément synonyme d'infraction pénale.

Une enquête est en principe secrète, il est donc normal que vous n'ayez que peu d'informations pour le moment

L'avocat pourra vous dire s'il y a pour le moment matière à déposer plainte ou vous constituer partie civile, et à quelle pièces du dossier vous pourrez accéder.